

PRESCRIPTIONS EDICTEES AU PLU :

- zoning
- emplacement réservé
- espace boisé classé au titre de l'art. 113-1 du CU
- espace boisé classé au titre de l'art. 121-7 du CU
- périmètre de secteur dans lequel une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est applicable
- OAP requalification et valorisation de la ville
- amendement Dupont
- élément identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- espaces proches du rivage
- bande littorale des 100m
- Localisation préférentielle de centralité

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE SÉRIGNAN



Révision générale du
Plan Local d'Urbanisme

Pièce 4.2 : Règlement graphique - Commune
(échelle : 1/10 000)

Plan Local d'Urbanisme
approuvé le 24/09/2012

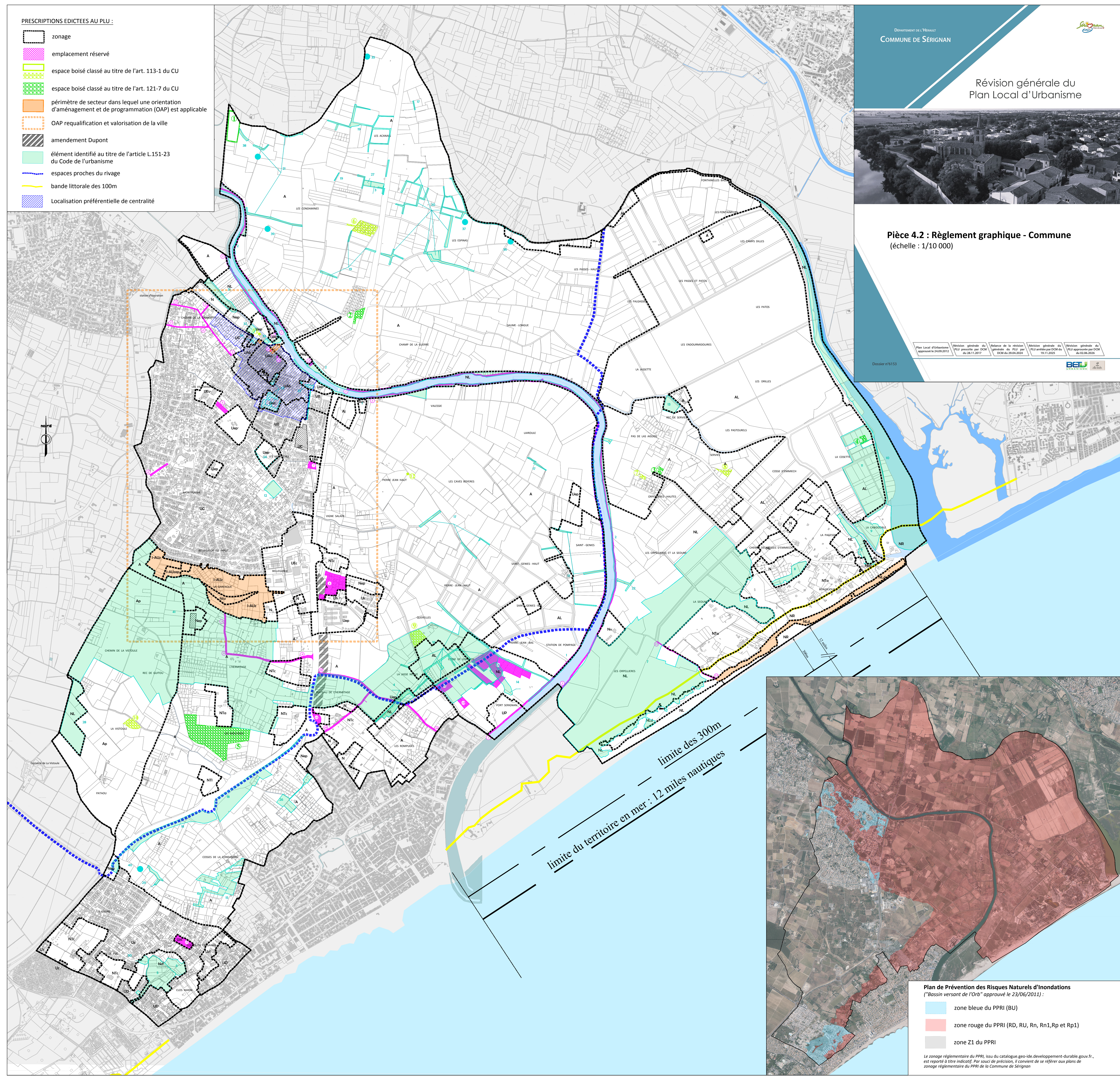
Révision générale du
PLU prescrite par DCM
du 28.11.2017

Validation de la révision
générale du PLU par
DCM du 29.04.2024

Révision générale du
PLU approuvée par DCM
du 19.11.2025

Révision générale du
PLU approuvée par DCM
du 02.06.2026

Dossier n°6153



Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations
("Bassin versant de l'Orb" approuvé le 23/06/2011) :

- zone bleue du PPRI (BU)
- zone rouge du PPRI (RD, RU, Rn, Rn1, Rp et Rp1)
- zone Z1 du PPRI

Le zonage réglementaire du PPRI, issu du catalogue geo-ide développement durable gouv.fr., est reporté à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux plans de zonage réglementaire du PPRI de la Commune de Sérignan